

République Française

Département de la Marne

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
N° 20220503-DE-22
Commune de Jussecourt-Minecourt

Nombre de Membres		
Membre en exercice	Présents	Votants
09	08	09

Date de convocation
29 avril 2022

L'an deux mil vingt-deux, le **03 mai** à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué le **29 avril 2022**, s'est réuni en mairie au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Vivianne WIRBEL, Maire.

Présents : Vivianne WIRBEL, Jean Paul DENIS, Christophe MUNIER, Jacky DIMNET, Damien SIMONNET, Cédric WALIGUNDA, Claudine MACHAL, Maria PAIVA.

Procurations : Clément ROLLOT à Damien SIMONNET.

Secrétaire de séance : Maria PAIVA.

Délibération n°20220503-DE-22

Objet : Délibération autorisant Mme Le maire à agir et représenter la commune en justice en application de l'article L.2132-1 du CGCT concernant l'affaire MUNOZ.

Madame Le maire précise que lors des questions diverses de la réunion du 08 avril 2022, une lecture d'un courrier reçu par Maître DELGENES proposé par notre assurance juridique CMMA avait été faite.

Afin d'être légalement certaine de la décision du Conseil, cette délibération est inscrite à l'ordre du jour du 03 mai 2022.

Ce courrier stipulait qu'aucun recours ne pouvait être fait auprès de la compagne de M. MUNOZ ainsi qu'auprès de son garant pour les impayés de loyers et l'insalubrité constatée lors de l'état des lieux de sortie des occupants le 6 septembre 2021 car le contrat de bail établi en 2017 n'était pas conforme. L'avocat ne peut donc procéder à la saisine du Tribunal aux fins de condamnations que vers M. MUNOZ Nicolas.

Madame Le maire précise qu'elle a recontacté la CMMA et qu'un courriel lui spécifie bien que les frais d'avocat sont pris en charge par l'assurance.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **décide à l'unanimité** d'autoriser Mme Le maire à agir en justice selon le code général des collectivités territoriales (article L.2132-1 du CGCT).

Fait à Jussecourt-Minecourt, le 03 mai 2022.

Madame Le maire,



Vivianne WIRBEL

Envoyé en préfecture le 05/05/2022
Reçu en préfecture le 06/05/2022
Affiché le
ID : 051-215102906-20220503-20220503DE22-DE